

ARRÊTÉ N°268-2024-CEA PORTANT RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de Valence-en-Poitou, Vienne,
Vu les dispositions du code pénal,
Vu l'article R 411-8 du code de la route,
Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée;
Vu le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,
Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement des véhicules, suite à l'aménagement des trottoirs rue de la Mairie, commune déléguée de Ceaux-en-Couhé,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur tous les trottoirs rue de la Mairie, afin d'améliorer le déplacement et la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et prendra effet dès son affichage en mairie.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

ARTICLE 5 : MM. le Maire de la commune de Valence-en-Poitou, M. le Président du Département de la Vienne, le Commandant de Gendarmerie de Couhé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Direction des routes de la Vienne, Subdivision de l'Isle Jourdain,
- Brigade de Gendarmerie de Valence-en-Poitou,
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou,
- Et affichée

Fait à Valence-en-Poitou, le 2/07/2024
La Maire déléguée de Ceaux-en-Couhé,
Annie PARADOT

